

Votre facture ligne fixe





15853



ASS SYNDIC PAU CITE MULTIMEDIA BATIMENT A 2 R THOMAS EDISON 64054 PAU CEDEX 9

Bat F ascenseur

Vos coordonnées

ASS SYNDIC PAU CITE MULTIMEDIA ENS PAU CITE MULTIMEDIA BAT 7 45 AV LEON BLUM 64000 PAU

n° client : 006 441 7516 ligne fixe : 05 59 27 43 87

Nous contacter

Par téléphone :

3901 (service gratuit + prix appel) attente gratuite depuis les réseaux Orange - service commercial du lundi au samedi de 8h à 19h - assistance technique 24h/7j

Par courrier:

Orange - service clients TSA 80016, 59878 LILLE CEDEX 9

Vos espaces clients

orangepro.fr, rubrique Espace Client (gratuit hors frais de connexion internet) **3000**, gérez vos services ou payez vos factures (24h/7j, service et appel gratuits)

créditeur de	-52	2,49 € TTC
votre facture du 28.01,2022	-43,74 € HT	-52,49 € TTC

■ total auprès d'Orange

-43,74

HT

-52.49

TTC

TVA payée sur les débits sur la base des taux de TVA suivants

montant HT	taux de TVA	montant de la TVA
-43,74 €	20,00%	-8,75 €
	montant total	de la TVA navée -8.75€.

retrouvez tous les tarifs de vos communications en boutique ou sur https://tarifsetcontrats.orange.fr

détail de votre facture sur les pages suivantes





n° de facture: 0559274387 22A7- 2J01

date de facture : 28/01/22

Votre facture ligne fixe du 28.01.2022 -43,74 € HT total auprès d'Orange intitulé montant HT* durée/volume -43,74€ abonnements, forfaits et options période du 16.01.2022 au 28.02.2022 -39,09 abonnements, téléphone pro 26,65 -1,47 -1,83 Signal d'Appel 1,25 -1,46 forfaits, options Présentation du Nom 1,92 -1,47-2,82

En cas de facturation au prorata temporis des abonnements, forfaits et options, les quantités associées sont susceptibles d'être arrondies; cet arrondi pouvant entraîner une différence entre le montant HT affiché et le prix unitaire mensuel HT/quantité.



¹⁾ Si vous payez par prélèvement automatique, le montant de votre facture est prélevé à la date indiquée en 1ère page. Si vous utilisez un autre mode de paiement, vous devez régler votre facture avant la date indiquée en première page

²⁾ Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légaf. Cette pénalité de retard est calculée sur le montant des sommes dues, par périodes indivisibles de quinze (15) jours à compter du premier jour de retard. Une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros sera également facturée et tout complément sur justification

³⁾ Orange ne pratique pas l'escompte en cas de paiement anticipé

⁴⁾ La désignation d'un tiers payeur vaut simple indication de paiement et n'exonère pas le client titulaire de l'abonnement de son obligation de paiement en cas de défaillance du tiers payeur.

^{*:} La TVA est de 20,00 % sauf pour les prix mentionnés d'un code TVA.